



NOTICE DE PRESENTATION PC 4

CREMATORIUM DE SOUILLAC

LA FACTORY 121. 94, Rue André Lebourblanc – 78 590 NOISY-LE-ROI
Tel : 01 55 60 18 30 Fax : 01 55 60 18 39 Mob : 06 333 05 595 Mail : factory 121@orange.fr
S.A.S.U d'Architecture au capital de 10 000 € RCS Nanterre 532 175 122
Ordre des architectes National n° S14558 – Régional idfS05383 Maf n° 259520/M/10

Le site :

Le terrain d'implantation du projet est situé dans la Zone d'Activité BRAMEFOND en périphérie de Souillac

Les constructions les plus proches sont des bâtiments artisanaux

Le terrain est essentiellement plat et bordé par talus sur son côté nord

Les vues depuis le terrain sont essentiellement constituées de limites boisées

Le Projet :

L'idée directrice de ce projet repose sur trois thèmes : L'intégration au site, l'architecture éco-responsable, l'harmonie esthétique et fonctionnelle.

L'intégration :

L'intégration a été voulue la plus harmonieuse possible dans ce site remarquable, par *la position, la taille et la forme* du bâtiment

- **La position** retenue permet la création d'un parking fonctionnel et la création d'un jardin

- **La taille** du bâtiment permet une lecture aisée de la solennité du site tout en respectant des hauteurs mesurées.

- **La forme**, quant à elle, reprend des volumes simples ou les différentes fonctions du crématorium sont exprimées (Fours, cérémonie, annexes techniques, salle de convivialité) tout en faisant « oublier » l'usage.

- **Les matériaux** sont hautement qualitatifs, telle que la pierre naturelle de pays

- **Le projet** fait l'objet d'une intégration paysagère et environnementale importante pour le paysage et la biodiversité, ainsi que l'usage de panneaux photovoltaïques sur ombrières

- **Les principes constructifs** du bâtiment seront en accord avec les prescriptions réglementaires.

- La société a intégré les **meilleures technologies** européennes concernant l'adsorption et la filtration des effluents (Facultative-Technologies)

- **Les rejets atmosphériques** seront beaucoup plus bas que ceux de l'Arrêté du 28 janvier 2010 repris le récent Arrêté du 11 avril 2023, avec entre autres, la mise en place d'une DeNox,
- Les enjeux environnementaux notables du terrain d'emprise du projet ont été pris en compte,

L'architecture éco-responsable

- Nous proposons, pour le crématorium de Souillac :
Un projet novateur dans le domaine du funéraire : un projet éco-responsable tant par l'utilisation des matériaux de construction pérennes, que par la production d'énergie renouvelable et la récupération de la chaleur des fours, mais aussi par son intégration paysagère, et la gestion des eaux pluviales.

1- L'harmonie fonctionnelle

- Ce projet est basé sur cette harmonie architecturale dont le style et les fonctions se conjuguent.
- La façade de l'Entrée, coté parking, fait appel à une volumétrie simple et aux matériaux « bruts » tel que la pierre naturelle de pays
- La façade du côté jardin quant à elle, propose une façade plus ouverte (grande salle de cérémonie) et une terrasse protégée par un auvent pour un moment de convivialité des familles.
Cette terrasse est un espace extérieur « d'après » la cérémonie. On peut s'y asseoir, déambuler, méditer, se rencontrer, c'est un lieu de paix aux perspectives de vue lointaines, c'est un complément au jardin bas bordé par le ru.
- L'espace de convivialité est conçu comme un lieu « à part » en bordure de l'espace boisé protégé
Il est constitué d'un volume simple avec sa terrasse protégée. Cet espace de convivialité est distinct de la salle de cérémonie

2- Les matériaux : (voir notice descriptive matériaux)

- Les matériaux constitutifs du bâtiment sont le béton brut pour la partie four, et Béton armé + revêtement pierres naturelles de pays pour le reste de l'ouvrage.
Les menuiseries sont en aluminium laqué RAL 9022 (gris souris)
- La toiture végétalisée en pleine terre est un gage esthétique d'une part, mais aussi d'isolation phonique et thermique et participe à la rétention des eaux de pluie.

3- Un projet éco-responsable :

Comme précisé dans l'introduction, ce projet sera un crématorium éco-responsable

Ce projet est élaboré dans une véritable démarche environnementale par la mise en œuvre des matériaux à forte inertie thermique et leur utilisation notamment en façade (le verre, les terrasses végétalisées, entre autres) que par le traitement des espaces extérieurs (traitement des eaux de pluie).

Des panneaux photovoltaïques sur ombrières parking permettront le fonctionnement de l'ensemble de l'éclairage, de la climatisation et, en appoint, des bornes de recharges électriques.

Ajoutons à cela la récupération de chaleur des fours pour le chauffage des locaux (voir chapitre *conception bioclimatique*).

La gestion des eaux de pluie :

Les eaux de pluie des voiries seront collectées via des parkings de type Evergreen drainants avec cuves de rétention sous voirie puis rejetées au domaine public après séparateur hydrocarbure.

Conception bioclimatique et écoresponsable du crématorium :

Le bâtiment du crématorium de la Ville de SOUILLAC sera conçu et réalisé de façon éco responsable bien que non astreint au respect de la réglementation thermique.

Nous avons retenu les principes de la conception bioclimatique du bâtiment. En effet, en plus d'être parfaitement intégré à son site et isolé de manière optimale, il maximisera les apports solaires, par son orientation, et le nombre et la disposition des baies, réduisant ainsi les besoins en chauffage et en éclairage, avec des baies équipées de protections solaires contribuant au confort d'été.

- Au moyen de la récupération d'une partie de l'énergie thermique produite par les fours du crématorium afin de chauffer le bâtiment en hiver, ainsi que de la production d'électricité photovoltaïque assurant l'autosuffisance du bâtiment en énergie électrique, (y compris pour l'alimentation des places de recharge de véhicules électriques)
- La qualité de l'air intérieur du bâtiment sera optimisée par le recours à des matériaux de constructions répondant aux normes d'émissions de COV et à un système de renouvellement de l'air à double flux avec filtration de l'air neuf, qui contribuera aux confort d'hiver & d'été, à la qualité de l'air intérieur et aux économies d'énergie.
- In fine, le recours à des matériaux locaux et à des énergies renouvelables diminuera donc l'empreinte carbone du bâtiment lors de sa construction ainsi que tout au long de son cycle de vie.

Espaces verts :

Réalisation de plantations sur la totalité de la périphérie du site (arbres et haies d'essences locales).

Plantations d'arbres à hautes tiges.

Toiture végétalisée.

Jardin du souvenir : **Le jardin du souvenir** est conçu comme une véritable pièce extérieure du crématorium, imaginé comme un lieu protégé propice au recueillement et la méditation.

L'optimisation des stationnements :

Les stationnements sont positionnés de manière fonctionnelle, avec un sens de circulation et respectant le nombre de places préconisées.

Ils incluent les places PMR en proximité du parvis, les places équipées de bornes de recharge auto, moto et même vélos.

Conclusion :

Le Crématorium de SOUILLAC deviendra un lieu de référence par sa qualité environnementale, architecturale et fonctionnelle.

Son intégration harmonieuse et poétique dans le site permettra un ressenti des familles décrit comme respectueux, harmonieux, serein, et paisible.

Le Délégué :

Denis Dabrigéon

L'Architecte :

Pierre Sentenac

Le 12/07/2024

